

# Compte rendu du conseil d'école du vendredi 14 octobre

2016

Ecole maternelle publique « Anne Sylvestre » de Romillé

## \* **Présents :**

Enseignants : M. Régis Paulhe, Mme Karine Blaize, Mme Valérie Moinard, Mme Anne Coste, Mme Laurence Bordage, Mme Canu Marie, Mme Roux Caroline.

Parents élèves : Mme Maëlle Gougeon, Mme Elodie Noël, Mme Sandrine Jouan, Mme Nathalie Noël, Mme Aurélie Lambillotte, Mme Alexia Martail, Mme Cardron Christelle.

Représentantes de la commune : Mme DAUCE Marie Hélène (Maire), Mme PORTES Johanna (Adjointe)

Excusées : Mme Carré (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Carole Lemoine.

## **1. Résultat des élections**

Nombre d'électeurs inscrits : 286

Nombre de votants : 156

Bulletins blancs et nuls : 31

Suffrages exprimés : 125

Nombres de sièges à pourvoir : 6

Quotient : 20.83

Le taux de participation cette année est d'environ 55%

Rappel des taux de participation des années antérieures :

| 2007/<br>08 | 2008/<br>09 | 2009/<br>10 | 2010/11 | 2011/<br>12 | 2012/<br>13 | 2013/14 | 2014/<br>15 | 2015/16 | 2016/20<br>17 |
|-------------|-------------|-------------|---------|-------------|-------------|---------|-------------|---------|---------------|
| 32%         | 53%         | 44%         | 51,3 %  | 59,5<br>%   | 65,3<br>%   | 64,6%   | 61,8<br>%   | 63,3%   | 54,6%         |

On remarque une nette diminution du taux de participation cette année aux élections et on note une corrélation entre ce chiffre et le faible taux de présence de nouveaux parents à la réunion de rentrée qui a eu lieu le vendredi 16 septembre.

On s'interroge sur la formule à adapter pour toucher le maximum de parents.

Cette année, il n'y avait qu'une seule liste à se présenter : la liste de l'association des parents d'élèves.

Élus de la liste « association des parents d'élèves » :

| Titulaires              | Suppléants               |
|-------------------------|--------------------------|
| Mme Maëlle Gougeon      | Mme Cardron Christelle   |
| Mme Elodie Noël         | Mme Amandine Clauzon     |
| Mme Sandrine Jouan      | Mme Samuella Tchaouanbou |
| Mme Nathalie Noël       | Mme Hassania Lamzariki   |
| Mme Aurélie Lambillotte | M Maxime Frotin          |
| Mme Alexia Martail      |                          |

## **2. Règlement intérieur : éventuelles propositions de modifications et vote**

Les parents souhaitent avoir des précisions sur l'heure où ils peuvent venir chercher leurs enfants à la fin des TAP et des APC.

Les enseignants rappellent que les APC sont sous la responsabilité des enseignants et qu'ils finissent à 16h25 (cette information est notée dans l'autorisation signée des parents).

Concernant les TAP, les années passées les enfants pouvaient être récupérés à tout moment entre 15h40 et 17h. Cependant, des parents ont eu la remarque cette année qu'ils ne pouvaient pas venir avant 17h.

l'organisation ne dépendant pas de l'école, Mr PAULHE propose que les parents APE fassent un point avec la mairie pour transmettre l'information aux parents.

Les parents demandent s'il faut rajouter un paragraphe dans le règlement intérieur concernant la fermeture de l'école suite aux mesures liées à la sécurité. Les enseignants indiquent qu'il n'y a pas lieu de rajouter un paragraphe, les horaires d'accueil étant déjà indiqués dans le règlement intérieur. Les enseignants précisent que les horaires sont respectés par les parents et que la municipalité a mis à disposition des moyens humains supplémentaires pour assurer la surveillance de la porte d'entrée.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

## **3. Calendrier des réunions du conseil**

2<sup>ème</sup> Conseil d'école : vendredi 3 mars 2017 à 18h.

3<sup>ème</sup> Conseil d'école : mardi 30 mai 2017 à 18h.

Les demandes des parents pour le prochain conseil d'école sont à transmettre avant la semaine 5. Les parents peuvent cependant poser des questions avant cette date. Dans la mesure du possible, le directeur essaiera d'y répondre de suite.

#### **4. Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement des classes, coopérative scolaire.**

##### **Effectifs à la rentrée 2016**

Organisation pédagogique des 6 classes de l'école maternelle :

|       | Bordage Laurence | Lemoine Carole | Roux Caroline | Blaize Karine | Moinard Valérie | Coste Anne et Régis Paulhe | Total |
|-------|------------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|----------------------------|-------|
| TPS   | 9                | 8              |               |               |                 |                            | 17    |
| PS    | 19               | 20             | 5             | 5             |                 |                            | 49    |
| MS    |                  |                | 21            | 21            |                 |                            | 42    |
| GS    |                  |                |               |               | 25              | 25                         | 50    |
| Total | 28               | 28             | 26            | 26            | 25              | 25                         | 158   |

A la rentrée, l'école compte 158 élèves.

| Effectifs       | 2007/2008 | 2008/2009 | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TPS             | 24        | 26        | 25        | 26        | 25        | 21        | 18        | 18        | 23        | 17        |
| PS              | 41        | 54        | 54        | 57        | 46        | 66        | 52        | 46        | 39        | 49        |
| MS              | 41        | 43        | 56        | 55        | 53        | 45        | 63        | 56        | 50        | 42        |
| GS              | 50        | 44        | 50        | 55        | 55        | 54        | 46        | 60        | 54        | 50        |
| TOTAL           | 156       | 167       | 185       | 193       | 179       | 186       | 179       | 180       | 166       | 158       |
| Nbre de classes | 5         | 5         | 6         | 6         | 6         | 7         | 7         | 6         | 6         | 6         |

Les effectifs cette année sont en baisse de 8 élèves, mais ils sont au delà des prévisions de l'Inspection Académique (149 élèves prévus).

| ANNEE DE NAISSANCE | NBRE DE Naissances | NBRE D'inscrits (année 2016-2017) | niveaux | pourcentage d'inscrits/naissances |
|--------------------|--------------------|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|
| 2011               | 46                 | 50                                | GS      | 108.7%                            |
| 2012               | 50                 | 42                                | MS      | 84%                               |
| 2013               | 54                 | 49                                | PS      | 90.7%                             |
| 2014               | 48                 | 17                                | TPS     | 35,4%                             |

Sur les trois années GS, MS et PS, les effectifs correspondent à 94 % des naissances de la commune.

Projection pour la rentrée 2017: Vu le nombre de naissances sur Romillé en 2014, et si on prévoit un même rapport inscrits/naissances à 90% , nous pouvons prévoir 43 PS et 20 TPS, soit 154 élèves. Sans compter la construction de nouveaux lotissements en 2017/2018.

Si une fermeture était envisagée, nous serions à plus de 30 élèves par classe.

##### **Coopérative scolaire**

Avant de détailler le budget de la coopérative scolaire, il est rappelé les différentes sources de financement de l'école.

Les investissements et les locaux sont financés par la municipalité.

La mairie met à disposition des enseignants un budget annuel pour les fournitures scolaires.

Mme Roux Caroline, enseignante adjointe, est la mandataire du compte de la coopérative scolaire.

Nous rappelons que la coopérative scolaire fonctionne avec les fonds collectés par l'Amicale (amicale des parents d'élèves) lors des actions réalisées (loto, fête de l'école) et grâce aux bénéfices faits avec la vente des photos de classe par l'école.

Les fonds permettent de réaliser les gâteaux d'anniversaire dans les classes, de compléter le budget de la mairie alloué aux sorties scolaires, de proposer des spectacles, d'avoir des abonnements divers, d'acheter des livres pour Noël ...

Le fait de posséder un compte ainsi qu'un chéquier permet à l'équipe enseignante une certaine souplesse également pour l'achat de petits matériels et fournitures hors catalogues scolaires (jardinage ...).

Une adhésion par enfant à l'OCCE est obligatoire et ce coût est également pris en charge avec l'argent de la coopérative.

##### **Bilan coopérative année 2016/2017**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016 : 4 266€ (abonnements école des loisirs : 250€, livres de Noël : 410€, adhésions OCCE + assurance : 400€, etc.)

Un chèque de 2000€ provenant des fonds de l'Amicale est donné en main propre à Mme Roux ce jour.

Bénéfice lié aux photos de classe : 500€

## **5. Présentation des A.P.C. pour l'année 2016/2017. (Activités pédagogiques complémentaires)**

### Présentation du dispositif :

En plus des 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine, il peut être proposé des activités pédagogiques complémentaires.

Publics concernés : groupes restreints d'élèves sous la responsabilité d'un enseignant.

Quand : de 15h40 à 16h25 après la classe.

Contenus : Aide aux élèves en difficultés ou activités en lien avec le projet d'école (jeux de société, musique.....), intervention en CP pour faire le lien GS/CP.

Le choix des élèves se fait en conseil des maîtres et celui-ci est basé sur une évaluation faite en début d'année.

Ces activités présentent des supports de séances variés et ne sont pas obligatoires.

Une information individuelle est donnée à chaque famille si l'enfant est concerné (nombre de séances, but de l'activité, ...)

Chaque enseignant doit faire 36h d'A.P.C. pour un temps plein.

Le projet d'A.P.C. a été validé par l'IEN.

Pour information : La liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires est affichée par le maître à l'entrée de la classe.

Le temps prévu pour les A.P.C. est de 40 minutes et aura lieu après le temps scolaire soit de 15h40 à 16h25.

Les parents peuvent venir récupérer leur enfant à partir de 16h25 les jours concernés.

Concernant l'aide aux élèves en difficulté, d'autres dispositifs existent et qui ont l'avantage de ne pas rallonger la journée de classe des élèves : Les interventions du RASED, ainsi que le dispositif "plus de maîtres que de classe".

### Rappel du projet d'école (validé pour 4 ans et commun avec l'école élémentaire) :

**Axe de progrès 1 :** améliorer les réussites en numération.

**Axe de progrès 2 :** améliorer la compréhension en lecture

### **Parcours 1 : Parcours Éducation Artistique et Culturelle**

Cette année, les MS et GS participeront au projet Cinécole et se rendront au cinéma de Romillé une fois par trimestre pour assister à des courts-métrages.

Deux séances de spectacle seront également proposés à tous les élèves de l'école dans la salle de motricité. Ce spectacle, proposé par La Malle Théâtre, présentera « *Le nez en l'air, M. Calder* ».

### **Parcours 2 : Parcours citoyen**

Journée de la laïcité : 9 décembre 2016

Cette année, l'équipe éducative a pour projet la création d'un « banc de l'amitié ».

Ce projet a pour but de créer du lien et de pallier à la solitude de certains. Les enfants

qui disent ne pas avoir de copains seront invités à aller sur ce banc dans le but de créer des nouvelles affinités.

Un travail sera fait en amont dans chaque classe pour expliquer aux enfants l'importance de l'amitié.

Un projet artistique est prévu autour de ce banc afin de le décorer pour être bien le visualisé par tous les enfants dans la cour de l'école.

## **Parcours 3 : Volet numérique**

## **6. Présentation du P.P.M.S.**

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S pour permettre aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours ou d'une intrusion.

- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

(BO hors série n°3 du 30 mai 2002 C. n° 2002-119 du 29/05/2002, circulaire relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs)

Les risques auxquels est exposée l'école maternelle sont :

- Les tempêtes
- Les séismes
- Les transports de matières dangereuses
- Le nucléaire
- les intrusions

En cas d'accident majeur, l'alerte sera déclenchée par le Directeur ou Mme Moinard / Mme Coste. Le signal d'alerte est le sifflet pour le confinement .

Au signal, chaque enseignant se mettra en sûreté avec ses élèves dans sa classe. Les portes de l'école seront fermées jusqu' à la levée de l'alerte. Il est demandé aux parents de ne pas venir chercher leur enfant.

Une information aux familles a déjà été transmise aux parents à la rentrée.

## **7. Sécurité de l'école :**

Suite à la visite de sûreté, un certain nombre de travaux ou d'équipement ont été préconisés.

Ils seront réalisés dans l'année scolaire en fonction de leur priorité et en fonction du budget.

Il est signalé à la mairie qu'il serait important d'avoir un téléphone portable avec l'opérateur BOUYGES ou un réseau adapté pour l'école afin de pouvoir recevoir le

message en cas d'alerte. Le test SMS effectué en début d'année n'ayant jamais été reçu par le directeur.

#### **8. Hygiène et entretien des locaux :**

L'équipe enseignante soulève le fait que le ménage des locaux de l'école pendant les vacances d'été a été réalisé de façon très succincte.

Ils attendaient pourtant beaucoup de ces vacances-ci puisque le ménage quotidien n'est apparemment pas très dense non plus.

Les années précédentes, le ménage d'été était très satisfaisant et la question est posée à la mairie pour savoir ce qui s'est passé.

En réponse, le même temps a été alloué à l'équipe d'entretien, les mêmes consignes que d'habitude ont été apportées.

Un entretien plus approfondi est prévu avec contrôle pendant les vacances de la Toussaint afin de remédier au ménage succinct de cet été.

#### **9. Communication Parents-Ecole-Périscolaire.**

La communication entre les enseignants et les parents est assez difficile pour certains puisqu'ils n'ont pas l'occasion de rencontrer l'enseignant de leur enfant puisque celui-ci fréquente la garderie du matin puis la cantine, les TAP et la garderie du soir.

Le problème se pose quand il y a eu un événement marquant dans la journée de l'enfant et que le parent demande une réponse à ses interrogations (bosse, punition, lunettes cassées, enfant ayant un comportement inhabituel, ...)

Il n'est en effet pas possible pour l'enseignant de noter chaque événement dans le cahier de liaison de l'enfant et les différentes équipes qui gèrent la responsabilité des enfants ont très peu de temps voire aucun temps de disponible pour échanger.

Il est donc proposé de mettre en place un carnet de correspondance périscolaire avec des "coupons type" (nom de l'enfant, classe, heure, événement en question, personne présente et ce qui a été fait : pose de glace, prise de température ...).

Ceux-ci seront remis le midi à l'équipe enseignante afin que le coupon soit mis dans le cahier de liaison ou mis dans le sac directement en ce qui concerne le temps après 15h40. Une souche pourrait rester dans ce carnet afin de garder une trace écrite.

#### **10. Suite des demandes d'investissements de l'année 2013/2014**

##### **Le réseau :**

##### **Extrait du compte rendu du conseil d'école du 21 février 2014.**

La mise en réseau est mise au budget qui sera voté lundi 24 février 2014. Pour la partie technique, les essais sont en cours, mais le cas le plus coûteux (câblage) est prévu par la mairie (6500 € HT).

Mr Paulhe rappelle que la mise en réseau avait été mise au budget et votée en février 2014 et qu'à ce jour, les travaux ne sont toujours pas réalisés.

Mme Daucé s'est expliquée sur les retards de mise en œuvre des travaux pour le câblage du réseau internet dans les classes.

Le dossier va être prioritairement revu par la personne qui a suivi le dossier initial fin octobre 2016 et il sera lancé un nouvel appel d'offres.

La mairie promet une réalisation du câblage entre fin 2016 et début d'année 2017.

La secrétaire pour les parents d'élèves : Mme Cardron Christelle

La secrétaire pour l'équipe enseignante : Mme Coste Anne

Le président du conseil d'école : M Paulhe Régis